

Fiche de poste

Comité Départemental de Ski de la Lozère

Lieu habituel de travail : *Lanarce*

Titre du poste : animateur du pôle sportif Nordic Sports Nature Sud Massif Central

Qualification du poste : Technicien du groupe 5

Responsabilités et missions générales du poste :

Dans le cadre du Fonctionnement du Comité Départemental de ski l'animateur supervise les actions menées dans le cadre du pôle sportif Nordic Sports Nature Sud Massif Central.

Missions :

➤ De base

L'animateur :

Animation du réseau d'acteur NSN

1. Il est le référent pour les acteurs et membres du réseau NSN.
2. Il organise et anime des séances de travail avec les membres du réseau NSN afin de participer à la définition des orientations stratégiques du réseau et sa finalité.
3. Il rédige des notes de synthèse à destination du Président.
4. Il crée du lien avec les acteurs du réseau.
5. Il coordonne un pôle compétition sur les thématiques des sports de nature et plus particulièrement du ski nordique.
6. Il suit et administre la répartition du matériel sur le territoire en fonction des séances programmées, il entretient ce matériel en lien avec les autres cadres du réseau.

Conception et montage d'animations

7. Il conçoit des animations porteuses à destination des publics ciblés en fonction des ressources du territoire.
8. Il programme des thèmes d'entraînement / animation en fonction du projet de jeu et de formation ; il prépare seul les séances pédagogiques, et prépare la logistique des séances.
9. Il travaille en collaboration avec les CTS et référents fédéraux ou éducatifs des disciplines proposées.

Animation, Guidage, Accompagnement

10. Il transmet les pratiques techniques, tactiques et stratégiques dans des conditions pédagogiques qu'il a définies, il est amené à animer seul une séance pédagogique.
11. Il applique sur le terrain les séances qu'il a conçues.
12. Il veille au bon comportement des sportifs, il est lui-même un modèle et un exemple pour les jeunes sportifs.

13. Il accompagne et encadre des stages et en assure la logistique éventuellement avec le soutien de bénévoles ou d'autres salariés.

➤ Complémentaires

14. Autonome l'animateur participe à l'élaboration des outils de promotion des animations du NSN en lien avec les services concernés.

15. Il participe à la promotion et à la vente des animations qu'il a mises en place.

Ces missions n'excluent pas la gestion de dossiers ponctuels

Degré d'autonomie de responsabilité et de technicité dans les missions

Autonomie, responsabilité, technicité

Autonomie, initiative :

Autonomie d'action dans le cadre de ses missions

Responsabilité :

Il est **responsable de la qualité de la définition et d'exécution des animations** qu'il a conçues dans le cadre de ses missions :

- garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition,
- garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, stages...),
- respecter le programme de formation théorique et pratique des sportifs,
- cohérence pédagogique
- il entretient le bon fonctionnement du réseau NSN

Technicité :

Il possède une **bonne connaissance** des techniques liées à sa fonction :

- les connaissances sportives de sa discipline,
- les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.

Il est en cours de formation ou est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante.

Connaissances et compétences requises

-Permis B

-bureautique de base, connaissance dans l'utilisation de l'outil informatique et NTIC

-BE ski nordique

-formation niveau III minimum sport / tourisme / action sociale / aménagement-développement du territoire

-bonne présentation générale

-rigueur

-connaissance et intérêt pour le milieu des sports de nature et les disciplines nordiques en particulier

-capacité à encadrer des groupes d'enfants et de jeunes

Moyens mis à disposition :

Téléphone, fax, ordinateur de bureau relié à internet, fournitures diverses, photocopieur, plan de formation permanent, véhicule de tourisme partagé avec d'autres personnels.

Confidentialité :

Respect sera fait des règles de discrétion et de confidentialité d'usage vis à vis des informations dont pourra être en possession le salarié responsable de l'accueil.

Date et signature du salarié

Date et signature de l'employeur